

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Assemblée Générale 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ



dlg.msa.fr



@msa_dlg



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

SOMMAIRE



**LA PAROLE AU PRÉSIDENT, 1^{er} VICE-PRÉSIDENT
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**



NOTRE ÉQUIPE DE DIRECTION



**LA MSA, L'ORGANISME DE PROTECTION SOCIALE
DU MONDE AGRICOLE**



LES CHIFFRES CLÉS 2024



LA MSA, UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC





LA PAROLE AU PRÉSIDENT

L'Assemblée Générale qui nous réunit aujourd'hui à Boé a la particularité d'être la première de notre mandat. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des adhérents de nos deux départements qui se sont mobilisés pour élire les 361 délégués cantonaux qui défendront leurs intérêts au cours des cinq prochaines années. Ils ont ainsi renouvelé leur confiance pour défendre l'action et les valeurs de la MSA.

Je souhaite également adresser mes félicitations les plus chaleureuses aux nouveaux élus qui vont pouvoir commencer leurs actions sur les territoires au plus près de la population agricole et rurale. Je sais que je peux compter sur votre implication pour jouer pleinement votre rôle de sentinelle sur les territoires et préserver ce lien social qui caractérise tant notre Institution.

Le processus électoral s'achève aujourd'hui par l'Assemblée Générale statutaire et électorale au cours de laquelle nos élus désigneront leur nouveau Conseil d'Administration. Le même jour, les Administrateurs éliront le Président et le premier Vice-président de la MSA Dordogne, Lot et Garonne et choisiront leurs représentants pour l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale qui se déroulera le 11 septembre.

Les élections qui ont eu lieu du 5 au 16 mai 2025, représentaient un enjeu majeur pour la MSA. Les résultats sont malheureusement le reflet du profond désarroi du monde agricole, confronté à plusieurs crises : la difficulté de se rémunérer à un juste prix, les inquiétudes soulevées par les traités de libre-échange, le manque de considération ressenti par le monde agricole,...

Dans ce contexte de crises, la MSA reste vigilante et continuera de contribuer à l'amélioration de la protection sociale du monde agricole en tenant compte de ses particularités. Pour cela, elle appelle ses nouveaux élus à être des capteurs sensibles et proches des besoins, enjeux et difficultés du monde agricole dans les territoires.

Jean-François FRUTTERO

Président de la MSA DLG

LA PAROLE AU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT



Alors que se termine cet exercice démocratique au cœur des valeurs de la MSA, avec l'élection de nouveaux élus, je souhaite revenir sur le précédent mandat si difficile que nous venons de vivre et qui a malgré tout montré toute la force de notre réseau d'élus.

Après une période difficile liée à la crise sanitaire qui a perturbé la vie mutualiste et a ralenti la mise en place de nos instances, notre ambition était de donner à nouveau de la visibilité aux élus MSA en les engageant dans une dynamique positive et mobilisatrice mettant en évidence l'organisation mutualiste de la MSA et ses valeurs.

Dès l'année 2022, l'Institution lance l'idée d'une action commune où toutes les caisses MSA réalisent avec leurs élus plusieurs actions portant sur la thématique de l'alimentation, déclinée autour de trois domaines d'intervention : éducation à la santé, éducation des consommateurs et solidarité alimentaire. Les élus de la MSA Dordogne, Lot et Garonne se sont beaucoup impliqués dans ce projet en organisant plusieurs actions sur nos deux départements.

Les années 2023 et 2024 ont également vu la concrétisation de notre projet de mandature, souhaité par le Conseil d'Administration, avec la réalisation d'actions construites par nos élus, en collaboration avec les services de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, et répondant aux besoins identifiés sur les territoires : rompre l'isolement, favoriser l'installation, développer l'emploi des salariés agricoles, valoriser les métiers agricoles, lutter contre la précarité. Ces actions ont été des moments forts permettant de fédérer et de dynamiser les échelons locaux.

Je souhaite vivement féliciter nos délégués pour leur implication dans la mise en œuvre réussie de ces projets et je suis certain que la nouvelle mandature sera aussi l'occasion de mettre en évidence la force du réseau des élus MSA, engagés pour le développement de leur territoire.

Laurent SURE

1^{er} Vice-président de la MSA DLG



LA PAROLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale reste un moment phare de la démocratie mutualiste qui caractérise si bien notre Institution. Celle qui nous réunit aujourd'hui a la particularité d'accueillir nos délégués nouvellement élus à qui nous allons présenter le bilan de l'année écoulée et avec qui nous allons échanger sur les enjeux du mandat à venir dans un contexte toujours aussi incertain pour l'agriculture française.

En effet, le monde agricole est confronté à des difficultés majeures à la fois conjoncturelles et structurelles. Face à cette situation, la MSA Dordogne, Lot et Garonne se mobilise avec détermination pour accompagner l'ensemble de ses ressortissants et défendre un secteur vital pour notre économie et nos territoires. Nos délégués, par leur engagement et leur présence sur le terrain, jouent un rôle prépondérant de veille pour repérer les situations les plus sensibles, aider à trouver des solutions adaptées et mettre en relation avec les services de la MSA.

C'est avec la même résolution que nous allons ouvrir de nouveaux chantiers et relever les défis qui nous attendent tout au long de cette nouvelle mandature. Notre ambition, portée par le plan stratégique «MSA 2030», est de poursuivre notre mission en nous adaptant aux besoins et attentes exprimés par les ressortissants du régime agricole qu'ils soient salariés, non-salariés, actifs ou inactifs, de développer notre offre de services, d'en simplifier l'accès et d'en améliorer la qualité, de répondre aux enjeux du monde agricole et de contribuer à la vitalité des territoires ruraux.

La MSA doit maintenir ses efforts pour jouer pleinement son rôle dans le projet agricole français et, avec l'appui de ses élus, demeurer attentive et à l'écoute des préoccupations des acteurs du monde agricole, dans un moment charnière pour le devenir de l'agriculture française. Ce sont cette proximité et cet ancrage professionnel qui sont source d'efficacité et d'agilité pour notre régime de protection sociale agricole au bénéfice de l'ensemble de ses adhérents.

Forte de sa double identité, organisme de protection sociale et organisation professionnelle agricole, la MSA Dordogne, Lot et Garonne entend, à l'aube de cette nouvelle mandature, renforcer durablement son socle de missions, pour mieux servir le monde agricole, consolider la performance de sa gestion en responsabilité, et affirmer son rôle central dans les territoires ruraux de nos deux départements.

Gauthier DE GUALY

Directeur Général de la MSA DLG

NOTRE ÉQUIPE DE DIRECTION



FRANCIS THIERRY
DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER
Direction Comptable et Financière
Maîtrise des risques
Recouvrement
Contentieux



ÉRIC POULLETIER
DIRECTEUR ADJOINT
Direction Offre Territoriale
Mutualisme et Partenariats
Action Sanitaire et Sociale
Offre de Services
Relation adhérents et entreprises
Communication externe
Vie institutionnelle



FRANÇOIS HUGUET
DIRECTEUR ADJOINT
Direction du Service Socle
Santé et GPCD, Famille, Retraite
Cotisations des employeurs
Gestion des individus
Données entrantes
Recours contre tiers



GAUTHIER DE GUALY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Direction Générale
Pilotage, Contrôle de gestion



JESSICA MATHIEU-DELOBE
SOUS-DIRECTRICE
Direction des Ressources Internes
Ressources humaines RSSE,
Communication interne
Relations sociales, Informatique
Immobilier, Achats, Secrétariat de direction



JEAN-GILBERT MASSIEUX
MÉDECIN CHEF
Santé-Sécurité au Travail
Santé au Travail
Prévention des Risques Professionnels



ABDELKADER BOUGUELMOUNA
MÉDECIN CHEF
Contrôle Médical
EMSI, Organisation de l'offre de soins
Prévention sanitaire
Gestion du risque

NOS SALARIÉS

La MSA regroupe des métiers complémentaires allant des services techniques (gestion des prestations et cotisations) aux métiers supports (informatique, communication, en passant par l'accueil et l'accompagnement administratif, social et médical des adhérents ainsi que diverses fonctions de conseil (prévention des risques professionnels, 1 conseil en protection sociale, conseil en entreprise).

En 2024, **368** collaborateurs ont apporté leur contribution active pour assurer la mission de service public de la MSA Dordogne, Lot et Garonne.

La Mutualité Sociale Agricole assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Un interlocuteur unique

La MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales, ainsi que de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes.

Au-delà de sa mission de protection sociale de base, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels et poursuit également une politique d'action sanitaire et sociale sur les territoires ruraux.

Dans le prolongement de son cœur de métier, la MSA propose une offre de services sur les territoires, non exclusivement réservée à des publics agricoles, qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social.

Une organisation démocratique

La MSA est le seul régime de protection sociale à élire ses délégués qui jouent un rôle majeur de sentinelle sur les territoires ruraux.

Tous les 5 ans, les adhérents de la MSA désignent leurs représentants au sein des instances de gouvernance de notre organisme. En mai dernier, plus de 12 000 adhérents de la MSA Dordogne, Lot et Garonne se sont mobilisés pour élire les **361 délégués cantonaux qui les représenteront tout au long du mandat 2025-2030.**

LA MSA, L'ORGANISME DE PROTECTION SOCIALE DU MONDE AGRICOLE

Le processus électoral s'achève par l'Assemblée Générale statutaire et électorale, qui se déroule à Boé le 26 juin 2025, au cours de laquelle les élus désignent leur nouveau Conseil d'Administration.

Le même jour, les Administrateurs élisent le Président et le premier Vice-président de la MSA Dordogne, Lot et Garonne.

Premier relais avec la population agricole et rurale, le réseau d'élus, réparti en trois collèges (exploitants, salariés et employeurs) participe activement à l'identification des besoins et des difficultés sur les territoires.

L'implication des élus, aux côtés des services de la MSA, permet ainsi d'apporter des solutions concrètes qui renforcent la qualité de service de notre Institution.

Un acteur de référence sur les territoires

Le Groupe MSA est constitué d'une caisse centrale et de 35 caisses qui couvrent au maximum quatre départements (à l'exception de la MSA Ile-de-France) afin de respecter les identités géographiques, les équilibres économiques et les distances entre sites. Une proximité du régime agricole qui se matérialise également par ses agences locales.

Salariés et élus bénévoles constituent ainsi une force de frappe sur tout le territoire, protectrice des intérêts de la population agricole, toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.



LÀ

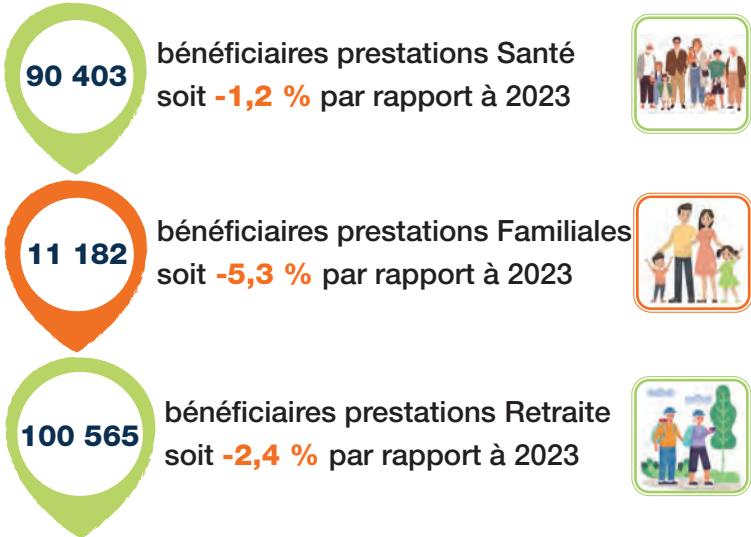
**LES
CHIFFRES
CLÉS**

2024

La MSA Dordogne, Lot et Garonne assure la couverture sociale de la population agricole et des ayants droit de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, soit **21,4 %** de la population totale des deux départements.

En 2024, ce sont **160 340** dossiers qui sont gérés par la MSA, l'interlocuteur unique pour l'ensemble des branches de la sécurité sociale, soit **-2,1 %** par rapport à 2023.

Bénéficiaires de prestations



NOS RESSORTISSANTS

Population affiliée

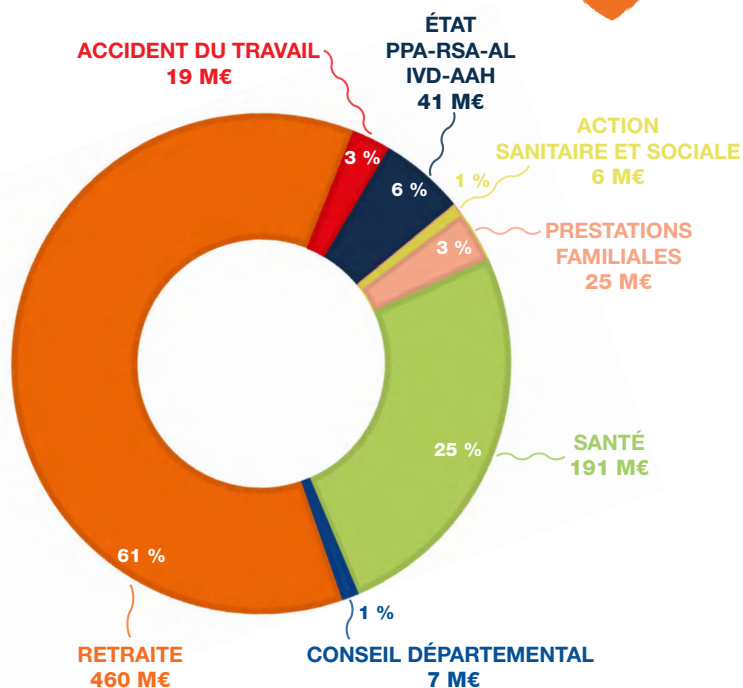


**actifs non-salariés : chefs exploitation et d'entreprise, collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires + actifs salariés en ETP*

BILANS FINANCIERS ET TECHNIQUES

LES PRESTATIONS (hors complémentaire santé)

749
M€



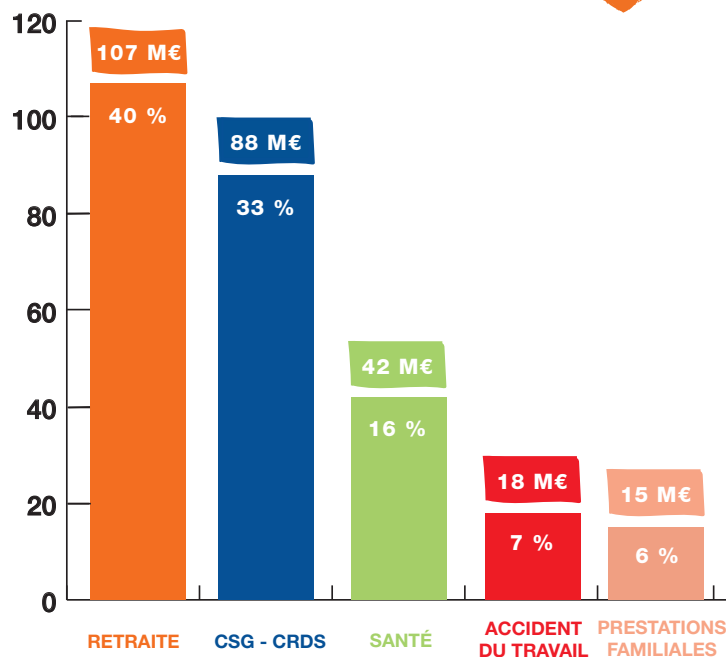
LÉGENDE

- ● ● ● PRESTATIONS LÉGALES
- ● ● PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS
- PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES

RSA : Revenu de Solidarité Active
 PPA : Prime d'activité
 AL : Allocation Logement
 IVD : Indemnité Viagère de Départ
 AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
 CSG : Contribution Sociale Généralisée
 CRDS : Contribution Remboursement Dette Sociale

LES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS (hors cotisations complémentaires et conventionnelles)

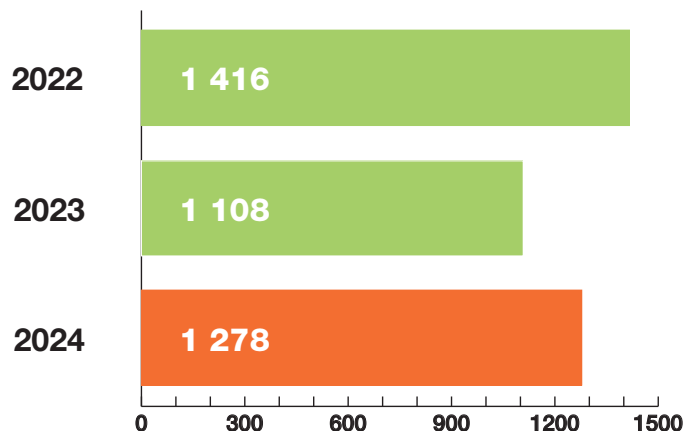
270
M€



LÉGENDE

- ● ● ● COTISATIONS LÉGALES
- CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

LES ÉCHÉANCIERS



LE RECOUVREMENT

AIDES AUX EXPLOITANTS EN DIFFICULTÉ

Prises en charge de cotisations FNASS* :

2 367 000 € d'aides accordées pour 1 258 bénéficiaires

dont : Dépt 24 : 1 399 848,07 € pour 680 exploitants

Dept 47 : 967 151,93 € pour 578 exploitants

attribuées ainsi :

1^{re} enveloppe de 677 000 € :

Critères Généraux : 90 000 €

Intempéries : 364 000 €

Élevage : 57 000 €

Apiculture : 166 000 €

2^e enveloppe de 828 000 € :

Critères Généraux : 140 000 €

Intempéries / Apiculture : 283 000 €

Élevage : 405 000 €

3^e enveloppe de 862 000 € :

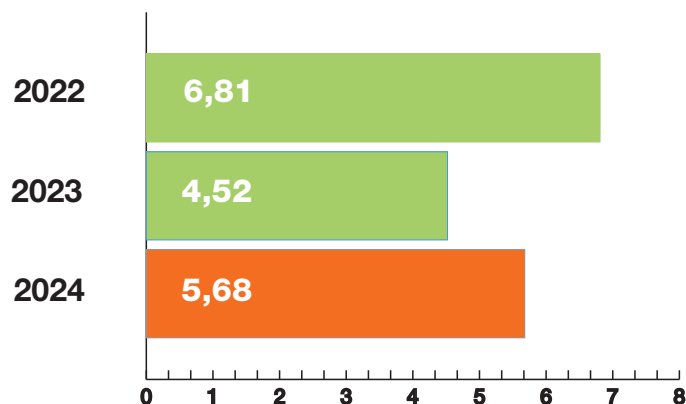
Critères Généraux : 177 000 €

Viticulture : 235 000 €

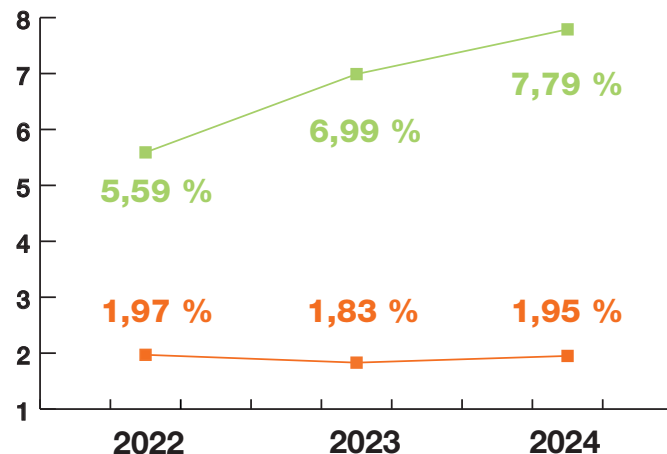
Élevage : 450 000 €

* Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale

LES MONTANTS (millions d'euros)

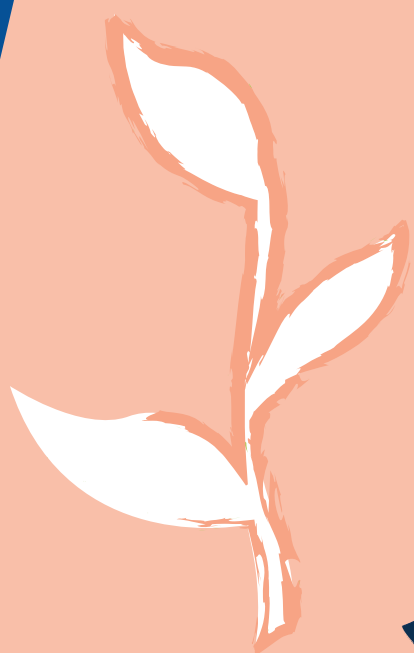
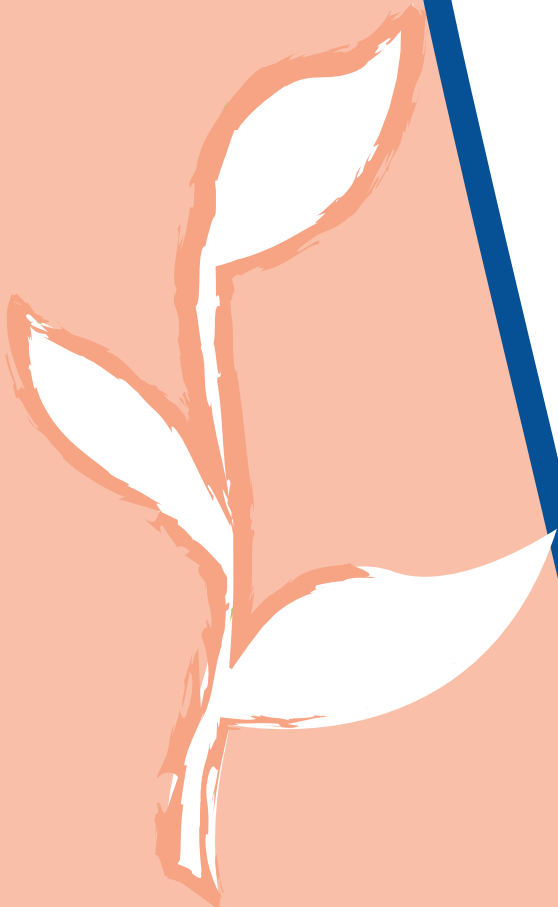


TAUX DES RESTES À RECOUVRER



● EN COURS NON SALARIÉS AGRICOLES

● EN COURS SALARIÉS AGRICOLES



LÀ

**LA MSA,
UNE MISSION
DE
SERVICE
PUBLIC**

31 119

personnes reçues
dont **13 568** sur RDV



164 180

appels décrochés
soit **92,7 %** appels aboutis



37 376

courriers électroniques reçus
dont **99,6 %** traités en 48 h



1 620 957

visites du site Internet
et **106 730** inscrits



1 070 851

connexions à l'espace privé



257 480

connexions
à l'application mobile
« ma MSA & moi »



LA RELATION ADHÉRENTS

La MSA Dordogne, Lot et Garonne est implantée sur l'ensemble des deux départements **avec ses 9 points d'accueil**.

Dans chaque agence, les conseillers reçoivent les adhérents pour répondre à leurs questions relatives à leur protection sociale. Un accueil personnalisé sur rendez-vous est développé afin de leur offrir une meilleure qualité de service et de mieux répondre à leurs attentes.

Si la MSA assure déjà un maillage significatif en milieu rural, elle souhaitait aller encore plus loin en s'engageant dans le programme France services pour répondre aux besoins des habitants des territoires ruraux en matière de services publics.

La MSA Dordogne, Lot et Garonne est ainsi partenaire de 60 structures France services, dont 3 portées par elle : **Bergerac, Marmande et Ribérac**.

Horaires d'ouverture de nos points d'accueil



AGEN et PÉRIGUEUX

- Exclusivement sur rendez-vous les mardis et jeudis
- Sans rendez-vous les lundis et mercredis de 8h30 à 16h30, et les vendredis de 8h30 à 15h30



BERGERAC, MARMANDE, NÉRAC, NONTRON, RIBÉRAC, SARLAT, VILLENEUVE-SUR-LOT

- Uniquement sur rendez-vous

Fermeture tous les derniers jeudis du mois

LA RELATION ADHÉRENTS

Dans le cadre **des journées portes ouvertes des France services** du 7 au 24 octobre 2024, le service relation adhérents de la MSA DLG a souhaité développer la notoriété de ces structures par une présence des agents d'accueil sur les marchés de Marmande et Ribérac.

Une occasion d'échanger avec la population sur le retour d'une offre de service public à la fois plus proche et plus accessible sur notre territoire et de la volonté de la MSA de développer sa présence, en tant que relais des services de l'État, au plus près des citoyens.

Au total, **plus de 160 personnes** ont été rencontrées sur ces deux marchés par nos agents.



Horaires d'ouverture de nos France services

Agence de Bergerac	Agence de Marmande	Agence de Ribérac
Lundi : 13h30 - 16h30	Lundi et Mardi : 8h30 - 12h00 13h30 - 16h30	Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00 - 12h00 13h30 - 16h30
Mardi à Jeudi : 9h00 - 12h00 13h30 - 16h30	Vendredi : 8h30 - 12h00 13h30 - 15h30	Mercredi et Vendredi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00		



18 558 demandes faites par les usagers dans nos **3 France services**



LES SECTEURS DES CONSEILLERS EN ENTREPRISE DE LA MSA DLG

PÉRIGUEUX / NONTRON

BERGERAC



LUDVINE MARTY-LÉVY



LAURENCE AVI

MARMADE



AGNÈS DESHAIES

AGEN / NÉRAC



ISABELLE CLANCHIER

SARLAT



AURÉLIE AFAN DE RIVERA



ILHAM TOUIR
RESPONSABLE DE SECTEUR

VILLENEUVE-SUR-LOT



REM BORELLA

LA RELATION ENTREPRISES

La MSA Dordogne, Lot et Garonne développe depuis 2022 son offre de services à destination des entreprises pour faciliter leurs démarches avec la mise en place d'un pôle entreprises constitué aujourd'hui de **7 conseillers**.

Les conseillers en entreprise ont pour mission d'accompagner les grandes entreprises et leurs salariés, les TPE/PME, les nouveaux installés exploitants et les gérants de société dans leur parcours MSA.

Ils sont des interlocuteurs privilégiés des grandes entreprises et des exploitants agricoles et assurent le lien avec les autres services du groupe MSA selon les besoins.

La relation entreprises en chiffres

79 entreprises grands comptes accompagnées pour **2 937** salariés.

Semaine nationale événementielle « Réseau employeur » : **107** participations pour 5 rencontres.

13 interventions en entreprise pour un entretien individuel retraite (EIR) et **200** salariés reçus.

151 TPE/PME accompagnées : formations TESA simplifié, TESA+, webinaire rencontre...

4 937 contacts nouveaux installés, exploitants actifs ou cédants dont :

- **2 853** rendez-vous pour des renseignements sur l'installation
- **1 185** rendez-vous nouveaux installés
- **294** exploitants en difficulté accompagnés...

LA SANTÉ

2 220 250

feuilles de soins traitées

1 jour calendaire
de délai moyen de paiement
pour les feuilles de soins électroniques



10 404

arrêts de travail

18 jours calendaires
de délai moyen de paiement



8 113

bénéficiaires de la CSS*



73 210

bénéficiaires en GPCD
(Gestion Pour Compte de Tiers)

8 jours de délai moyen
de traitement pour les dossiers affiliation
et 6 jours pour les dossiers en prestation



**Depuis le 1^{er} novembre 2019, l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) et la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ont été remplacées par la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) avec ou sans participation financière.*

Le service santé gère les droits à l'assurance maladie, maternité, paternité, invalidité, décès et accidents du travail des assurés salariés et non-salariés agricoles et le versement des prestations : remboursement des soins, indemnités journalières ou rentes,...

Découvrez le service « Mémo Santé Enfant »

Complémentaire du carnet de santé, « Mémo Santé Enfant » rassemble les informations santé des enfants et facilite la vie quotidienne des parents : dates des rendez-vous médicaux, visites médicales obligatoires, vaccins et rappels, courbe de croissance, offres santé MSA telles que les bilans bucco-dentaires, pris en charge à 100 %.

En plus du suivi de la santé des enfants, ce service en ligne propose des fiches-conseils certifiées par des professionnels de santé. Elles répondent à des questions du quotidien telles que : « *Que faire si mon enfant a de la fièvre ? S'il a reçu un choc à la tête ? Quels sont les dispositifs pour les bonnes habitudes dentaires ? ...* ».

Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, « Mémo Santé Enfant » est un service en ligne gratuit et sécurisé : il garantit la sécurité des données et protège la confidentialité des informations santé.

Ce service en ligne est disponible depuis « Mon espace privé » sur le site dlg.msa.fr, rubrique « Services en ligne > Santé, invalidité > Suivi et prévention ».

Pour l'activer, les parents adhérents à la MSA doivent cliquer sur « Mémo Santé Enfant » et accepter les conditions générales d'utilisation. Si les parents ont plusieurs enfants, chaque enfant aura son propre profil.

MÉMO Santé Enfant



Le **contrôle médical** s'assure du bon respect du fonctionnement du système de santé auprès des adhérents agricoles, des établissements et des professionnels de santé.

Il propose également à ses assurés des actions de prévention et d'éducation à la santé à tout âge de la vie.

LE CONTRÔLE MÉDICAL

9 127

Avis d'arrêts de travail traités

357

nouveaux dossiers d'accident du travail

277

demandes de maladie professionnelle

6 567

avis de demandes d'affections de longues durées (ALD), portant le nombre de bénéficiaires à 23 112 personnes

380

demandes d'invalidité accordées

3 983

demandes d'accord préalable (oxygénothérapie, dentaire, grand appareillage, transport, actes CCAM)

1 374

convocations réalisées dont 127 cessations d'IJ à l'initiative du médecin conseil

2 609

invités à Mon Bilan Prévention (Bilan aux âges clés de la vie)

4 890

adultes invités aux Instants Santé

La prévention et le dépistage des cancers (en 2023)

Cancer du sein		Cancer du col de l'utérus		Cancer colorectal	
DLG	National	DLG	National	DLG	National
49,2 %	59,2 %	52,9 %	55,6%	23,4%	32,9 %

La prévention vaccinale

Grippe		ROR	
DLG	National	DLG	National
47,2 %	52,9 %	71,2 %	73,1%

LA SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'équipe Santé-Sécurité au Travail, composée de médecins, infirmiers et de conseillers en prévention des risques professionnels, accompagne les exploitants, entreprises agricoles et leurs salariés dans la prévention des accidents et maladies professionnels en améliorant leurs conditions de travail.

Accompagnements financiers

34 dossiers AFSA¹ pour 90 017,41 €

¹ Aide Financière Simplifiée Agricole
² Aide Financière Simplifiée Exploitant

63 dossiers AFSE² pour 161 740,20 €

4 dossiers Allocation « Mieux-être » NSA pour 12 000 €

8 contrats de Prévention pour 201 040,98 €



Allocation « Actions Santé au Travail »

16 entreprises accompagnées pour 69 910,50 €

Exemples de formations

Formations	Personnes formées
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	84
Formation générale aux risques professionnels	62
Chutes de hauteur	30
Travailler en sécurité avec le chien	25
Incendie	23
Troubles Musculo-Squelettiques Troubles Psycho-Sociaux	22
ACES Chariot automoteur	19
Mobilisation des chefs d'exploitation (recruter et fidéliser)	18

3 236 visites médicales pour les salariés et non salariés

33 visites médicales de salariés dans le cadre de l'entraide



119 visites médicales des personnes relavant de conventions

4 011 entretiens infirmiers



1 291 visites d'entreprises



261 études de poste

4 dossiers phyt'attitude



3 922

bénéficiaires d'au moins une prestation liée au logement



5 156

bénéficiaires d'au moins une prestation liée à la famille



1 055

bénéficiaires du RSA



4 405

familles bénéficiaires de la prime d'activité



5,9 jours

délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux



10,6 jours

délai moyen de démarche des prestations légales



LA FAMILLE

Le service famille de la MSA gère l'ensemble des prestations sociales des salariés et exploitants agricoles.

Il propose des aides complémentaires dans les domaines de l'éducation, l'habitat, la garde d'enfants et assure le versement des minima sociaux (revenu de solidarité active, la prime d'activité,...

Votre MSA vous simplifie la vie !

Depuis le 1^{er} avril 2024, les décomptes prestations familiales ne sont plus envoyés par voie postale.

Pour les consulter, il suffit de se rendre dans « *Mes documents* » depuis « Mon espace privé » sur le site **dlg.msa.fr**.

Si vous rencontrez des difficultés pour utiliser nos services en ligne, pour vous inscrire ou vous connecter à votre espace privé, une assistance Internet est à votre disposition au **03 20 900 500**.



LA RETRAITE

3 965

attributions d'une retraite de base (droit propre ou de réversion) dont **1 643** chez les exploitants agricoles



85 144

retraites gérées avec un droit propre dont **34 901** chez les exploitants agricoles



28 902

retraites gérées avec un droit de réversion dont **11 286** chez les exploitants agricoles



13 551

retraités bénéficiaires d'un droit combiné (droit propre et de réversion) dont **8 200** chez les exploitants agricoles



21 426

retraités bénéficiaires de la Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO)



89,9 %

de dossiers droits propres notifiés avant la date d'entrée en jouissance



73,5 %

de dossiers droits de reversion notifiés dans les **4 mois** suivant le dépôt de la demande



Le **service retraite** de la MSA met en paiement les nouveaux dossiers et assure le suivi des dossiers en cours de ses assurés.

Il informe les futurs retraités et les accompagne dans leurs démarches pour préparer sereinement leur départ à la retraite.

Informier nos adhérents retraités sur leurs droits

Pour faire face aux difficultés économiques de la vie, les personnes retraitées ont droit à des aides.

Mobilisée dans le cadre de ses campagnes sur l'accès aux droits, la MSA les informe sur les différentes aides et prestations sociales dont ils peuvent bénéficier en fonction de leur situation :

La pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait, ou aurait pu bénéficier, l'adhérent décédé. Elle est versée, sous certaines conditions, au conjoint ou à l'ex-conjoint de l'assuré.

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) permet aux personnes retraitées disposant de peu de ressources de bénéficier d'un revenu minimal. Elle peut être perçue en complément d'une retraite personnelle ou de réversion.

L'Aide à la Vie Familiale et Sociale (AVFS) est destinée aux anciens migrants ayant de faibles ressources, pour leur permettre d'effectuer de longs séjours dans leur pays d'origine et de réaliser ainsi un rapprochement familial.

La Complémentaire Santé Solidaire (CSS) est une prestation qui a pour but de payer les dépenses des personnes les plus modestes en fonction de conditions de ressources. Grâce à elle, il n'est plus nécessaire d'avancer les frais de santé.

Le nouveau Tesa simplifié

Les employeurs agricoles peuvent utiliser le Tesa simplifié pour embaucher des saisonniers et des travailleurs occasionnels en CDD de 3 mois maximum.

Depuis le **2 janvier 2024**, la MSA propose **une nouvelle version du service Tesa simplifié**, plus simple à utiliser et qui intègre désormais la possibilité de générer la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Pour des contrats de plus longue durée, le **TESA+** est toujours disponible.

L'application « ma MSA & moi »

Cette application mobile propose désormais de nouvelles fonctionnalités destinées aux employeurs de main-d'œuvre afin de simplifier leurs démarches administratives. Il est désormais possible de se connecter avec un numéro SIRET (identifiant et mot de passe identiques à ceux de « Mon espace privé ») pour accéder **aux fonctionnalités suivantes** :

- Gérer les embauches des salariés avec le TESA simplifié
- Envoyer un document à la caisse de MSA
- Accéder à la messagerie sécurisée
- Demander un rendez-vous

La qualité DSN

Afin de garantir les droits des salariés, il est primordial d'améliorer la qualité des DSN transmises à la MSA.

Le service en ligne « *Visualiser et vérifier mes DSN* » permet de vérifier la période de dépôt et de visualiser les DSN par fraction ainsi que le nombre d'anomalies.

Les adhérents concernés reçoivent 4 heures après chaque dépôt de DSN, un mail les invitant à se connecter à leur espace privé afin de prendre connaissance des anomalies à corriger.

Les fonctionnalités du service : synthèse de l'état des dépôts DSN, nature des anomalies, actions à effectuer pour corriger les anomalies.

LES COTISATIONS SALARIÉES

4 691

entreprises transmettent des flux DSN, tous systèmes déclaratifs confondus, soit **+26 %** par rapport à 2023

Dont :

2 832

entreprises transmettent des flux DSN (logiciel de paye), soit **-23,8 %** par rapport à 2023

519

entreprises utilisent le dispositif du TESA+ soit **+36,9 %** par rapport à 2023

1 340

entreprises utilisent le dispositif du nouveau TESA simplifié soit **+49,6 %** par rapport à 2023

23 476

appels reçus par le centre de Contact Employeurs de Main-d'Oeuvre (CEMO) dont **85,84 %** d'appels aboutis

95,03 %

taux de dématérialisation DPAE (TESA inclus)

LES COTISATIONS NON-SALARIÉS

La déclaration unique des revenus

Afin de simplifier leurs démarches administratives, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ont désormais une seule déclaration à réaliser pour faire connaître leurs revenus professionnels à l'administration fiscale et à la MSA.

Cette déclaration fiscale et sociale unique remplace la Déclaration des Revenus Professionnels (DRP).

Les professionnels doivent se rendre sur le site internet **impots.gouv.fr** pour remplir la déclaration fiscale habituelle. Celle-ci comprend une nouvelle rubrique « social » à renseigner qui remplace la Déclaration de Revenus Professionnels agricoles de la MSA.

Les informations renseignées dans ce volet seront transmises à la MSA, pour le calcul des cotisations et des contributions sociales.

En 2024, la déclaration fiscale et sociale unique devait être réalisée entre le 11 avril et le 30 mai pour nos deux départements.

De nombreuses campagnes d'information ont été menées par la MSA DLG tout au long de la période de déclaration afin d'éviter à nos adhérents le calcul de leurs cotisations sur la base de taxations provisoires.

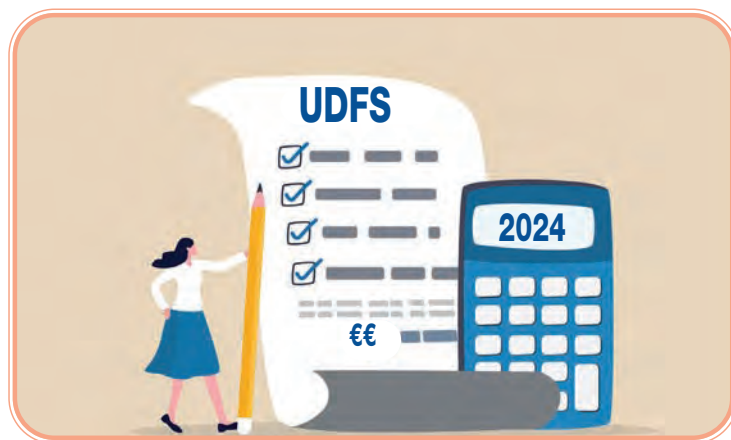
Le résultat est plutôt satisfaisant avec un nombre de taxations provisoires en forte baisse : en 2024, 263 taxations provisoires ont été comptabilisées contre 488 en 2023 (-46,11 %).

Nouveauté 2024 : ouverture d'un service en ligne de correction

Il est à noter une évolution par rapport à 2023 avec la possibilité de corriger une ou plusieurs données transmises

dans la déclaration depuis l'espace particulier en cliquant sur « *Accédez à la correction en ligne* ».

Cette correction pouvait être effectuée du 31 juillet au 4 décembre 2024. À noter, elle ne sera accessible qu'aux personnes ayant déclaré en ligne leurs revenus préalablement.



Le Guichet Unique des Entreprises

Ce dispositif, obligatoire depuis 2023, simplifie les démarches des entreprises en leur permettant de réaliser les formalités de création, de modification et de cessation d'activité en ligne sur le guichet unique dématérialisé, disponible sur le site **formalites.entreprises.gouv.fr**.

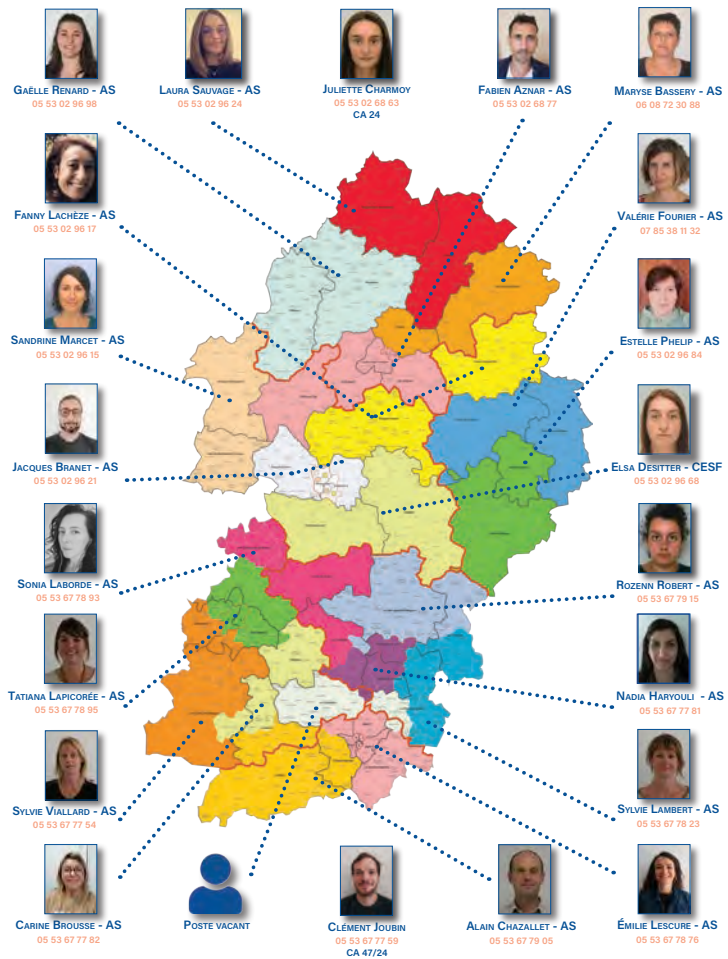
Il remplace les anciens Centres de Formalités des Entreprises (CFE) qui ont été supprimés et s'inscrit dans le cadre de la politique de simplification administrative initiée par le gouvernement français.

La MSA possède un rôle de valideur de ces formalités : depuis la mise en place du Guichet Unique des Entreprises, la MSA Dordogne, Lot et Garonne a procédé à la validation et au suivi de **3 794 formalités**.

L'intervention sociale de la MSA Dordogne, Lot et Garonne repose sur une équipe de travailleurs sociaux et de conseillers agricoles engagée sur le territoire.

Dans le cadre de son Plan ASS, la MSA Dordogne, Lot et Garonne répond aux besoins des populations vivant en milieu rural en menant des actions en faveur des familles, actifs fragilisés et personnes âgées : accompagnement individuel et collectif, prestations individuelles d'aide financière, subventions pour soutenir les structures locales.

Secteurs ASS¹/CEFS² ET CA³



L'ACTION
SANITAIRE ET SOCIALE



enfants bénéficiaires
d'une aide au départ
en vacances



bénéficiaires
du maintien à domicile



bénéficiaires de la prestation
sortie d'hospitalisation



bénéficiaires
de la téléassistance



bénéficiaires d'un
accompagnement
social individualisé



¹ Assistant Sanitaire et Social - ² Conseillère en Économie Sociale Familiale - ³ Conseiller Agricole

CRÉDIT PHOTOS : MSA Dordogne, Lot et Garonne, CCMSA

CONCEPTION : Service communication externe MSA DLG - **JUIN 2025**



MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse Postale

CS 30003

24012 Périgueux cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

[@msa_dlg](https://twitter.com/msa_dlg)



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore